

Guide pour un débat autour du film « STILL RECORDING »



Pourquoi ce guide

Ce guide a été conçu de façon à vous aider à organiser des interventions/débats après la projection du film « Still recording ». Il a pour but d'éclairer l'histoire du film et les thèmes dont il est question : les débuts de la révolution et son évolution sur la période 2011 - 2015, la vie quotidienne dans une zone située dans la banlieue de Damas, les réactions de la population et des combattants, les souffrances de la population syrienne, les conséquences sur la situation actuelle de la Syrie, la nécessité de témoigner et garder la mémoire des événements dans le but d'instruire la justice de demain. Le présent dossier a pour vocation d'apporter un certain nombre d'éléments clés qui vous permettront de répondre au plus grand nombre de questions et cas de figure. C'est également un outil destiné à vous permettre d'organiser un débat sans dépendre d'un intervenant extérieur. Au gré des interventions qui seront menées et des retours que nous en aurons, nous veillerons à le mettre à jour en fonction de sa mise à l'épreuve du public et de ses réactions.

Nous vous remercions par avance de nous tenir au courant de la façon dont s'est déroulé le débat que vous avez organisé afin que votre expérience puisse bénéficier à tous.

Comment utiliser ce guide

Ce dossier replace le conflit syrien dans son contexte historique afin de mieux comprendre les enjeux de la révolution et les raisons de la situation actuelle du peuple syrien.

Il contient aussi une série de « questions-réponses » qui constitue un outil indispensable en raison de la complexité de la situation et de son évolution. Idéalement, veillez à garder une ligne directrice et à ne pas trop vous disperser dans la mesure où le thème du film est susceptible de donner lieu à des questions polémiques.

Une utilisation souple

Ce dossier est élaboré en lien avec les campagnes menées par Amnesty International concernant la Syrie et la Protection des Populations, avec en fond l'utilisation de la torture, les morts en détention, les disparitions forcées, les crimes de guerre perpétrés par le régime mais aussi par des groupes armés, les transferts d'armes, les attaques non discriminées, l'accueil des réfugiés.

Vous trouverez dans le dossier du film sur notre site <https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/still-recording-projection-debat> également un dossier EDH et la liste des rapports publiés par Amnesty International depuis le début du soulèvement que vous pourrez proposer à l'assistance.

SOMMAIRE

1. Présentation du film « Still Recording »
 - a) Pourquoi soutenir ce film ?
 - b) Résumé
 - c) Extraits du dossier de présentation
 - d) Fiche technique
2. Contexte historique
 - a. 1970 – 2011
 - b. La révolution
3. Focus sur Douma et la Ghouta Orientale
4. Documentation
5. Annexe

1. PRESENTATION DU FILM « STILL RECORDING »

a) Pourquoi soutenir ce film ?

Amnesty International a décidé de soutenir le film « Still Recording » car il porte un témoignage fort sur la vie des populations et des personnes engagées dans le conflit, principalement du côté des rebelles, dans une zone qui s'est révoltée contre Bachar Al-Assad puis a été assiégée par le régime de Damas. Il montre aussi l'évolution du conflit de 2011 à 2015 qui, dans ce cas précis, a vu la montée de groupes islamistes radicaux et met à nu les souffrances subies par la population quels qu'en soient les auteurs.

Il éclaire la nécessité d'empêcher le déroulement de conflits où les civils sont pris en otages ainsi que l'oubli des crimes qui se sont produits et sont encore largement perpétrés en 2019.

Ce film a été coréalisé par deux jeunes cinéaste syriens, Saeed Al Batal et Ghat Ayoub. Il a reçu de nombreux prix, dont trois lors du Festival International de Venise 2018.

Le titre du film indique que la caméra « tourne encore ».

b) Résumé

Le film « Still Recording » exploite des images produites par les réalisateurs et d'autres Syriens qui se trouvaient avec eux dans la Ghouta Orientale. Le sort dramatique d'une partie d'entre eux est mentionné à la fin du film.

A 20 km de Damas, Douma est l'une des villes symboles du conflit syrien. Elle a été la première de la Ghouta orientale à s'insurger, dès 2011, contre le régime de Bachar Al-Assad. Elle sera également la dernière à rendre les armes, en 2018, face aux bombardements russes et à l'offensive terrestre de l'armée syrienne. Entre-temps, sept ans de siège, de pénurie, de crimes de guerre contre la population civile et les forces rebelles, elles-mêmes divisées en deux groupes qui deviendront antagoniques.

Au coeur du chaos, parmi les insoumis, une équipe de jeunes cinéastes tourne jusqu'en 2015 ce qu'ils vivent, ce qu'ils voient, ce qu'ils suscitent... Et leur film résonne comme un cri de vie au milieu de la désolation.

c) Extraits du dossier de présentation

- Synopsis

« En 2011, Saeed la vingtaine, étudiant ingénieur, quitte Damas pour Douma (Ghouta orientale) et participer à la révolution syrienne. Il sera rejoint plus tard par son ami Milad, peintre et sculpteur, alors étudiant aux beaux-arts de Damas.

Dans Douma libérée par les rebelles, l'enthousiasme révolutionnaire gagne la jeunesse, puis c'est la guerre et le siège.

Pendant plus de quatre ans, Saeed et Milad filment un quotidien rythmé par les bombardements, les enfants qui poussent dans les ruines qu'on graffe, les rires, un sniper qui pense à sa maman, la musique, la mort, la folie, la jeunesse, la débrouille, la vie.

Radiographie d'un territoire insoumis, un regard d'une densité exceptionnelle sur la guerre dans un mouvement de cinéma et d'humanité saisissant. »



- Biographies des réalisateurs

Saeed Al Batal

Né à Tartous en Syrie en 1988, Saeed Al Batal est journaliste, photographe et cinéaste. Il anime de nombreux stages de photographie et de reportage. Reporter radio sur le conflit syrien pour des agences et institutions à travers le monde, Il est l'un des fondateurs de la galerie en ligne Sam Lenses et du projet Humans of Syria. Il a travaillé comme journaliste pour des radios telles que NPR et Denmark Radio (DR). Auteur des plusieurs publications sur la politique de Syrie et sur le cinéma, il est également réalisateur de courts métrages et des clips vidéo.

Ghiath Ayoub

Né à Yabrod en Syrie en 1989, étudiant à la faculté des Beaux-Arts de Damas (2013), cinéaste, graphiste, vidéaste, monteur son, scénographe au théâtre. Il a enseigné l'éducation à l'image et l'art-thérapie aux enfants réfugiés dans les ONGs du Liban. Fondateur de AIMashghal 51, un atelier ouvert pour les artistes à Beyrouth. Il a participé à Humans of Syria, en tant que graphiste et en réalisant des court métrages, présentés en ligne et dans lieux d'expositions à travers le monde.

- Notes de Saeed Al Batal:

« En 2006, j'ai rejoint la faculté d'ingénieurs de Damas. J'ai décidé de m'installer à Douma, à 20 kilomètres de la capitale. J'y suis resté jusqu'à la Révolution en 2011 et puis la guerre qui s'en suivit. Il y a eu l'euphorie des débuts avec la libération et l'autogestion de la ville par les rebelles. C'est alors que j'ai invité mon ami Milad, peintre et sculpteur, à venir s'installer à Douma pour voir une révolution en devenir. Milad était étudiant aux beaux-arts de Damas avec Ghiath, coréalisateur de ce film. Nous sommes tous devenus très proches.

Lorsque je me suis impliqué dans la révolution comme photographe et cameraman, je me posais constamment les mêmes questions : pour qui est-ce que je filme ? Quel est le public de mes images ? Quel est l'usage de l'art dans cette réalité violente ? Quelle est son utilité par rapport aux gens plus simples et modestes qui m'entourent, qui font la révolution et qui sont dans la guerre, face à la mort ?

En 2013, lorsque nous étions assiégés, la dureté de la situation a dépouillé tout le monde de tout. Même des questions. Après 6 mois à Douma, Milad initie le projet de graffitis Al-Sahra où il entreprend de faire des fresques murales monumentales sur les façades de la ville détruite, dédiées à ses habitants.

Ce film est une observation de ce qui s'est passé pour nous, pour toute ma génération, celle qui a cru à la Révolution. Une réflexion avec un oeil tranquille, afin d'essayer d'apprendre les leçons perdues ou oubliées, de rendre hommage ou bien encore, faire quelques excuses. Pour moi le film porte avant tout un désir de compréhension. C'est à la fois une tentative de comprendre les contradictions en jeu dans la situation exceptionnelle de la guerre, et également une recherche de définition du mot artiste, et sa position dans la société : qu'est-ce l'art dans la révolution, dans la guerre, dans la mort ? »

- Notes de Ghiath Ayoub :

« Milad est un de mes plus vieux et proches amis. Nous avons étudié ensemble à la faculté des Beaux-Arts à Damas. Quant à Saeed, je l'ai rencontré en 2013. Il était installé à Douma avant la révolution et portait sa caméra tout le temps avec lui. Il y avait quelque chose d'attirant chez lui : son énergie contagieuse et son optimisme lorsqu'il parlait de Douma, des détails de la vie là-bas et de sa vie parmi les rebelles et les combattants. Sans oublier les situations comiques qu'ils vivaient malgré la présence permanente de la mort.

Aujourd'hui, nous sommes tous les trois ici à Beyrouth. Ce film est un voyage retour à Douma et à la révolution. Une exploration à posteriori de ce qui s'est passé. Les réussites, les défaites, les espoirs mais cette fois, à travers le regard de Saeed et de Milad. C'est une quête et un questionnement sur des sujets qui nous habitent : l'idée d'appartenance, la mort et le caractère déterminant de certains choix de vie. Un défi auquel notre génération a dû se confronter avec violence durant ces événements historiques.

Au départ, mon désir d'entrer dans l'aventure de réaliser ce film avec Saeed, c'était Milad. Milad était « un autre moi possible ». Je voulais voir si nous partagions les mêmes valeurs, sans avoir vécu la guerre de la même manière.

Aujourd'hui, après avoir plongé dans cette matière, avoir vu tous les rushes et avoir vécu la traversée turbulente du montage, je me retrouve devant une grande responsabilité morale face à une génération, la nôtre.

C'est comme si je voulais compenser mon absence dans les combats et essayer à travers leurs histoires de réaliser un film qui touchera le plus grand nombre possible. Je ne veux pas que cette histoire tombe dans l'oubli.

Le fait de les avoir devancés à Beyrouth me donne une certaine distance, me permettant un regard plus critique et libre par rapport à ce que je vois dans les images que Saeed et Milad ont tournées. Une manière de continuer leur travail de documentation et de prendre position avec eux.

Faire en sorte d'aller au-delà du témoignage personnel, vers un film documentaire et historique, qui remette en question les clichés diffusés par les médias sur nous, sur les combattants, et sur ce qui se passe en Syrie.

Enfin reviennent à la mémoire ces mots que Milad : « Je vois mes amis devant moi qui se rendent, qui sont défaits, qui perdent, qui partent et qui fuient. Parfois je suis surpris par un désir profond de faire comme eux, de m'abandonner à l'idée qu'un grand complot contre

lequel je ne peux rien se joue, d'écraser ma volonté de changement et me convaincre que mes actes n'ont aucun impact sur le monde, car il y a en face une force qui contrôle le cours de ma vie et de l'histoire. Ma seule ambition serait alors une réussite personnelle. Mais je crois profondément que la mort est plus clémente que de se plier et de vivre opprimé dans une vie sans rêves ».

Je suis persuadé que ce film est le début de ma lutte à moi, pour finaliser ce rêve. »

d) Fiche technique

Réalisation : Saeed Al Batal, Ghiath Ayoub

Image: Abed Al Rahman Al Najjar, Saeed Al Batal, Rafat Bearam, Ghith Beram, Milad Amin, Ghiath Ayoub, Tim Siofi

Montage: Raya Yamisha, Qutaiba Barhamji

Son : Pierre Armand, Nans Mengear

Conseiller artistique : Rania Stephan

Production : Mohammad Ali Atassi, Bidayyat for Audiovisual Arts (Liban)

Coproduction : Jean-Laurent Csinidis, Films de Force Majeure (France), Meike Martens

Blinker Filmproduktion (Allemagne)

Type de l'œuvre : documentaire VO Arabe sous-titré – 128 minutes, 2018

Distributeur en France :

Arizona Distribution

18 rue des Cendriers

75020 Paris

09 54 52 55 72



2. CONTEXTE HISTORIQUE

a) 1970 - 2011

Revenons à la période avant la « crise syrienne » qui commence en 2011.

A la suite d'un coup d'Etat militaire, le général Hafez Al-Assad prend le pouvoir en 1970. Les opposants au régime font l'objet d'une répression sévère. Des procès sont organisés à la hâte et de nombreuses sentences de mort sont prononcées.

Hafez Al-Assad parvient rapidement à un renforcement du système de pouvoir en s'assurant le contrôle des forces armées du pays ainsi que du parti Baas.

La politique du nouveau régime permet l'amélioration sensible des conditions sanitaires, éducatives et sociales du pays. Elle profite à la bourgeoisie commerçante, ainsi qu'à la nouvelle élite bureaucratique. En milieu rural, c'est la classe des moyens et gros propriétaires indépendants qui tire le plus avantage de la réforme agraire. Toutefois, cette dynamique de croissance s'accompagne d'une corruption généralisée et d'une inégalité croissante dans la répartition des richesses.

Le 1er janvier 1976, les troupes syriennes pénètrent au Liban. Cette décision du chef de l'Etat provoque le trouble dans le parti Baas et dans la population syrienne. Elle est perçue comme une trahison de l'idéal socialiste, un appui à la droite chrétienne libanaise contre le camp progressiste. Une campagne d'épuration est menée, des militants baasistes et des militaires sont arrêtés. Suit alors une série d'attentats soutenue par la mouvance des Frères musulmans. La confrérie est la principale force d'opposition au régime, elle est surtout présente dans les grandes villes : Hama, Homs, Damas et la classe populaire fournit le plus gros des effectifs.

Le 16 juin 1979, un officier sunnite membre du parti Baas, fait ouvrir le feu sur des élèves officiers, tuant 83 d'entre eux, tous alaouites. Une vague de répression s'ensuit et le conflit est désormais ouvert entre le gouvernement et les Frères musulmans. Le 26 juin 1980, Hafez al-Assad échappe à un attentat perpétré par un membre de la garde présidentielle, qui en fait, appartient aux Frères musulmans. En riposte, les forces du régime exécutent 500 détenus de la prison de Palmyre. Le 7 juillet 1980, le parlement adopte une loi qui punit de mort l'appartenance à l'organisation des Frères musulmans.

Dans la nuit du 2 au 3 février 1982, un groupe de 150 à 300 hommes appartenant à la branche armée des Frères musulmans reçoivent l'ordre d'assaillir les principaux responsables politiques affiliés au pouvoir. Des exactions sont commises et l'état-major des Frères musulmans déclare dans un communiqué que Hama est une « ville libérée » et exhorte la population à se soulever contre les « infidèles ».

A l'annonce de ce communiqué, Hafez Al-Assad organise une répression brutale : la ville est bombardée, des familles entières sont assassinées. L'enquête d'Amnesty International de 1983 permet d'évaluer le nombre de victimes de 10 000 à 25 000 morts.

Sous le régime de Hafez Al-Assad, la direction politique a eu massivement recours à la violence pour réprimer toute forme de contestation politique : arrestations arbitraires, disparitions forcées, torture.

Victime d'une crise cardiaque, Hafez Al-Assad meurt en juin 2000 et son fils, Bachar lui succède.

Le début du septennat de Bachar Al-Assad laisse entrevoir une ouverture : plus de 600 prisonniers politiques sont libérés, les chefs de file religieux rentrent d'exil. Le pouvoir recourt à la répression de façon plus mesurée. On note un certain renouveau dans la vie sociale civile grâce à la création d'associations. C'est dans ce contexte que Haytham al- Maleh, avocat de longue date pour les droits humains, crée la première association de défense des droits de l'Homme.

Malgré cela, les détracteurs du gouvernement, des défenseurs des droits humains et des opposants présumés, entre autres, sont maintenus en détention, le plus souvent pendant de longues périodes, certains condamnés à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitables.

L'état d'urgence, en vigueur sans interruption depuis 1963, n'a pas été levé. Il conférait aux autorités de vastes pouvoirs en matière d'arrestation et de détention.

b) La révolution

Le début du soulèvement

En 2011 et 2012 :

Dès février 2011, la société civile syrienne développe des initiatives citoyennes s'inspirant des revendications exprimées dans le cadre du « *printemps arabe* ». C'est à Damas que les premières manifestations ont lieu avec des slogans inédits tels que "le peuple syrien ne peut être humilié". Celle qui a lieu devant la Mosquée des Omeyyades le 15 mars réclame plus de liberté tandis que le régime dénonce une "rébellion armée de groupes salafistes": elle marque le début de la révolution syrienne.

Quelques jours plus tôt, des enfants sont arrêtés et torturés pour avoir écrit des slogans anti-régime sur les murs de Deraa. La violence et l'humiliation subies décident les habitants à se rassembler le 18 mars. Lors de cette manifestation, les forces de l'ordre tirent sur la foule et la révolution syrienne voit alors tomber ses trois premières victimes.

Dès le 25 mars, de nombreuses villes organisent des manifestations en soutien aux habitants de Deraa dans la banlieue de Damas, à Homs, à Deir Ezzor, Lattaquié. Ce qui n'était au départ que des petites manifestations s'est transformé en un immense mouvement de protestation. Bien que la mobilisation soit surtout le fait de quartiers pauvres, les mots d'ordre sont d'abord politiques: pour la liberté et la chute du régime. Les tentatives de sit-in pacifiques sont dispersées dans le sang alors que le 21 avril, Bachar Al-Assad lève l'état d'urgence - en vigueur depuis 1963 - et annonce l'autorisation de manifestations pacifiques.

Pendant ce temps, la communauté internationale multiplie les sanctions contre Bachar Al-Assad.

Dès le début Amnesty International (AI) suit la situation de près, publie des communiqués de presse dès le 18 mars en dénonçant la répression violente, et demande au Conseil de sécurité des Nations unies de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

AI publie son premier rapport le 6 juillet 2011 intitulé « Répression en Syrie, terreur à Tell Kalakh », il fait état de morts en détention, d'actes de torture et de détentions arbitraires, qui auraient eu lieu en mai lorsque l'armée et les forces de sécurité ont pénétré à l'intérieur de Tell Kalakh à la suite d'une manifestation demandant la chute du régime.

AI ne cesse de publier des communiqués de presse et des Actions Urgentes, et demande à l'ONU d'instaurer un embargo sur les armes, de geler les avoirs du président Bachar Al-Assad et des hauts responsables soupçonnés de crimes contre l'humanité, et de saisir le procureur de la CPI de la situation en Syrie. Mais la réponse des Nations unies à la répression en Syrie est décevante et faible, le Conseil de sécurité n'ayant pris aucune mesure décisive.

La militarisation et l'internationalisation du conflit :

Dès juillet, certains Syriens décident de prendre les armes face à la répression du régime. D'abord créée dans le but de protéger les manifestants, la résistance armée s'organise progressivement jusqu'à la fondation de l'Armée Syrienne Libre (ASL), dirigée par un colonel réfugié en Turquie.

L'organisation se fait aussi au niveau politique lorsque le 2 octobre, des opposants, réunis à Istanbul, forment le Conseil National Syrien, qui inclut des islamistes, des libéraux, des nationalistes, ainsi que des partis kurdes et assyriens.

Les oppositions syriennes politiques et militaires tentent de s'organiser avec le soutien de quelques pays (Turquie, Arabie Saoudite, Etats-Unis, France,...) mais se retrouvent confrontées à l'appui indéfectible de la Russie et de l'Iran.

En 2012 :

En avril 2012, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution soutenant la mise en œuvre du plan de paix de Kofi Annan qui exige la cessation de la violence, l'ouverture d'un processus politique et le respect des droits humains. En mai, selon les chiffres publiés par l'ONU, plus de 10 000 personnes ont été tuées depuis le début du soulèvement.

Dès le mois d'août, le régime recourt systématiquement aux armes lourdes et aux avions bombardiers contre sa propre population. 25 000 personnes ont été tuées et 300 000 se sont réfugiées dans les pays voisins de la Syrie. Tous les jours, dans toute la Syrie, des civils, dont des enfants, sont tués et blessés par les frappes aériennes aveugles et les tirs d'artillerie des forces armées du gouvernement. Face à cette situation, le 2 août, Kofi Annan démissionne, dénonçant la désunion au Conseil de Sécurité. Il est remplacé par Lakhdar Brahimi.

Les pays limitrophes de la Syrie subissent directement les conséquences du conflit syrien en raison de l'afflux de réfugiés arrivant en masse. Le Haut Commissariat pour les Réfugiés appelle la communauté internationale et, en particulier, les Etats européens, à accueillir davantage de réfugiés syriens.

En 2013 :

Début janvier 2013, les chiffres publiés par l'ONU font état d'au moins 60 000 morts et plus de 700 000 réfugiés.

Paralysie de la communauté internationale :

A l'intérieur du pays, la situation empire de jour en jour. La date du 21 août 2013 marque le franchissement d'une nouvelle étape dans le processus d'anéantissement de la révolution avec les attaques chimiques au chlore qui auraient été menées par le régime dans la Ghouta de Damas. Bien que la fameuse « ligne rouge » soit franchie, l'hésitation de la communauté internationale et des Etats Unis permet à Bachar Al-Assad d'accepter la proposition russe de démantèlement de l'arsenal chimique syrien au cours de l'année 2014.

Alors qu'un certain nombre de gouvernements ont manifesté leur intention d'entreprendre une action militaire contre le gouvernement syrien à ce moment, il est important de garder en tête qu'Amnesty International ne condamne ni ne cautionne une intervention armée internationale. Elle ne prend pas non plus position sur la légalité ou la base morale d'une telle action. Dans les situations de conflit armé, Amnesty International cherche à s'assurer que les belligérants respectent le droit international humanitaire et les droits humains.

Le rapport établi par la mission des Nations unies chargée d'enquêter sur les allégations relatives à l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne prouvera en septembre 2013 que des armes chimiques ont été utilisées de façon massive.

Malgré cela, la situation n'est pas déférée à la Cour pénale internationale.

En 2014 :

Entre-temps, plusieurs groupes se réclamant du fondamentalisme musulman commencent à opérer sur le terrain. L'ASL ainsi que des groupes armés indépendants sont obligés de lutter sur deux fronts. Ainsi, en janvier 2014, plusieurs groupes rebelles lancent une offensive contre le groupe armé se désignant sous le nom d'« Etat Islamique de l'Irak et du Levant » (DAECH) l'accusant d'exactions et de complicité avec le régime.

Dans le même temps, s'ouvre la conférence de Genève du 22 janvier 2014, qui ramène à la même table des membres de l'opposition et des envoyés de Damas. Cette deuxième conférence débouchera sur un nouvel échec bien que la résolution 2139 ait été votée à l'unanimité au Conseil de Sécurité de l'ONU. Cette résolution demande à toutes les parties en Syrie de lever immédiatement les sièges des zones civiles et exige que toutes les parties et, en particulier les autorités syriennes, "*autorisent immédiatement un accès humanitaire rapide,*

sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations unies et à leurs partenaires". Elle n'est pas appliquée.

Au cours de cette conférence il est démontré que le régime utilise la faim comme arme de guerre, comme c'est le cas pour le camp palestinien de Yarmouk près de Damas.

L'année 2014 voit aussi le retrait des rebelles de la ville de Homs, bastion de la révolution. Au niveau international, la Russie et de la Chine ont posé un nouveau veto au projet de résolution demandant que le conseil de sécurité saisisse la Cour Pénale Internationale tandis que le régime mène des attaques au chlore et prépare des élections présidentielles pour le mois de juin, remportées sans surprise par Bachar Al Assad.

Le 29 juin 2014, l'Etat Islamique d'Irak et du Levant proclame *"un califat islamique en Syrie et en Irak et change de nom pour devenir l'"Etat islamique (EI)".* En plus de la débâcle de Mossoul en Irak, le groupe contrôle aussi Raqqa (au nord de la Syrie) et de larges parts de la province pétrolière Deir Ezzor (à l'est de la Syrie) ainsi que certaines positions dans la province d'Alep. En réponse à cette offensive et aux provocations médiatisées du groupe islamiste, une coalition menée par les Etats-Unis décide d'intervenir dans la région au moyen de frappes aériennes en septembre. Vous trouverez la position d'Al concernant ces frappes en annexe.

Le 18 juillet, Staffan de Mistura a été désigné envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie

Le 23 septembre, débutent les bombardements américains, dans le cadre de la coalition arabo-occidentale en Irak et en Syrie, sur les positions de l'EI en Syrie. Le 26 janvier 2015, la ville de Kobané (Ain al Arab) a été libérée de l'EI par les forces kurdes syriennes avec l'aide des Kurdes irakiens, de l'Armée Syrienne Libre et aussi de la coalition internationale.

30 octobre : Staffan de Mistura, l'envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie, propose un gel des combats, notamment à Alep, pour permettre la distribution de l'aide humanitaire.

En 2015 :

Le 26 janvier, Kobané (Ain al Arab) a été libéré de l'EI par les forces kurdes avec l'aide des kurdes irakiens et de l'Armée Syrienne Libre. Les frappes aériennes de la coalition internationale ont également permis cette défaite de l'EI.

Le 16 août, un raid de l'armée syrienne contre un marché de Douma a tué plus d'une centaine de personnes dont des enfants. Douma, dans la Ghouta orientale est la plus grande localité rebelle dans la province de Damas.

Le 17 août, le Conseil de Sécurité, à l'unanimité, a *« exhorté toutes les parties syriennes à continuer à participer aux consultations initiées par l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU »*. Ce texte donne un cap tout en se cantonnant à des généralités. Il appelle à une transition politique en Syrie. Il demande à mettre fin à la guerre en *« lançant un processus politique mené par la Syrie vers une transition politique qui rejoint les aspirations légitimes du peuple syrien »*.

Le 30 septembre, **début l'intervention militaire russe en Syrie**, qui va changer le cours du conflit.

Le 12 octobre, une nouvelle force militaire, les Forces Démocratiques Syriennes (FDS), incluant des Kurdes et des Arabes, est créée. Cette coalition comprend 4 000 à 5 000 combattants et est soutenue par les USA.

En 2015, le Conseil de Sécurité a publié plusieurs résolutions importantes :

- Le 6 mars, la résolution 2209 a condamné l'utilisation de produits chimiques toxiques, comme le chlore.
- Le 18 décembre, la résolution 2254 demande que les organismes humanitaires puissent accéder librement à toute personne dans le besoin et, en particulier, dans les zones assiégées et exige de toutes les parties qu'elles mettent fin à toutes attaques contre les populations civiles y compris celles dirigées contre les installations médicales ainsi qu'à l'emploi aveugle d'armes. Elle exige en outre le respect du droit international humanitaire et le respect des droits de l'homme.
- Le 22 décembre, la résolution 2258 exige que les parties, en particulier les autorités syriennes, s'acquittent sans délai des obligations qu'imposent le droit international humanitaire ainsi que le respect des droits de l'homme. Elle souligne que l'impunité qui règne en Syrie contribue à la généralisation des violations des droits de l'homme, certaines des exactions commises en Syrie pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Le 16 décembre, Human Rights Watch publie un rapport intitulé : « *Si les morts pouvaient parler : Décès de masse et actes de torture dans les centres de détention en Syrie* », photos prises par César.

César est le nom de code d'un militaire chargé de photographier des cadavres de détenus dans des prisons ou centres de détention de l'armée et de la police. Exfiltré de Syrie au 2^{ème} semestre 2013, il a fait sortir 45 000 photos de 7 000 corps de détenus montrant des signes de torture, de mauvais traitement, souvent affamés. Ces photos ont été authentifiées en 2014 et montrés à l'ONU en 2014.

En 2016 :

Après une réunion d'urgence, le Conseil de Sécurité a exigé le 15 janvier la fin immédiate des sièges des villes syriennes, tactique barbare qui consiste à affamer la population. 400 000 Syriens sont assiégés par le régime ou par l'opposition armée.

La chute d'Alep :

Le 17 juillet, l'armée syrienne encercle les quartiers orientaux d'Alep. Après des bombardements intensifs, un accord de cessez-le-feu pour permettre l'évacuation des civils et des combattants, a été conclu le 13 décembre mais les bombardements ont repris dès le lendemain. Un nouvel accord est intervenu le 15 décembre permettant, dans un premier temps, l'évacuation des blessés et des civils mais le premier convoi a été l'objet de tirs de la part de l'armée syrienne et de milices pro-iraniennes faisant quatre blessés.

Le 19 décembre, le Conseil de Sécurité a voté à l'unanimité la résolution 2328 prévoyant l'envoi d'observateurs onusiens chargés de superviser les évacuations d'Alep-Est et d'évaluer la situation des civils. Les troupes du régime ont repris Alep le 22 décembre.

Le 21 décembre : l'Assemblée générale des Nations unies a créé un « *Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en république arabe syrienne depuis 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables* ». Catherine Marchi-Uhel a été désignée pour diriger les travaux de ce Mécanisme.

Le 31 décembre, la résolution 2336 du Conseil de Sécurité soutient l'initiative d'une réunion prévue à Astana, capitale du Kazakhstan, entre le gouvernement syrien et les représentants de l'opposition. Cette réunion est convoquée par la Russie et la Turquie avec le soutien de l'Iran. L'objectif est de consolider le cessez-le-feu décrété le 30 décembre et de permettre un accès des aides humanitaires aux zones assiégées.

En 2017 :

En 2017, de nombreuses réunions ont eu lieu à Astana, Genève, Bruxelles qui n'ont apporté aucune solution ni pour un cessez-le-feu réel et durable, ni pour amorcer des discussions sur l'avenir politique de la Syrie.

Le 4 avril, une attaque au gaz sarin du village de Khan Cheikhoun de la province d'Idlib a fait au moins 86 morts, dont 27 enfants.

Le 3 mai, une rencontre entre Poutine et Erdogan a été organisée à Sotchi au cours de laquelle les deux dirigeants se sont montrés favorables à la création de « *zones de désescalade* ». Selon Poutine, ces zones devront s'accompagner de zones d'exclusion aérienne « *à condition qu'il n'y ait aucune activité militaire dans ces zones* ». Cet accord négocié par la Russie, l'Iran et la Turquie et concernant Idlib, Homs, la banlieue de Damas et Daraa, a été violé à plusieurs reprises par le gouvernement syrien et des groupes armés de l'opposition.

Le 12 octobre, l'armée turque a pénétré dans la province d'Idlib. Cette opération a été actée lors de la réunion d'Astana le 15 septembre. Ankara cherche à créer une zone tampon pour éviter une vague de réfugiés dans l'hypothèse d'une nouvelle offensive de l'armée syrienne.

Le 17 octobre, chute de Raqqa, la capitale de l'Etat islamique : La bataille, qui a duré quatre mois, a fait 3 000 morts dont plus d'un millier de civils. Selon le HCR, les déplacés originaires de Raqqa sont au nombre de 270 000.

Le 13 novembre, Al publie un rapport intitulé « *Partir ou mourir . Les déplacements forcés de population au titre des accords de « réconciliation » en Syrie* ». Des populations civiles entières assiégées et soumises à des bombardements intenses n'ont d'autre choix que de partir ou mourir au titre des accords dits de « *réconciliation* » conclus entre le gouvernement syrien et les groupes armés d'opposition.

En 2018 :

Le 21 janvier, Les forces armées turques aidées par des éléments de l'ASL, attaquent l'enclave kurde d'Afrin, dans le nord-ouest de la Syrie, tenue par les forces kurdes de l'YPG. Le 18 mars, l'armée turque et ses supplétifs syriens entrent dans la capitale, Afrin.

Chute de la Ghouta Orientale :

- Le 18 février, le régime mène des bombardements très meurtriers sur la Ghouta Orientale, causant en 7 jours plus de 500 victimes civiles. Les hôpitaux sont particulièrement ciblés, ainsi que d'une manière générale les immeubles d'habitation.
- La résolution 2401 du Conseil de Sécurité de l'ONU votée le 24 février à l'unanimité exige une cessation des hostilités sans délai de façon à instaurer une pause humanitaire durable d'au moins 30 jours sur tout le territoire syrien. Elle avait pour objet de permettre « *l'acheminement sûr, sans entrave et soutenu* » de l'aide et des services humanitaires ainsi que l'évacuation des malades et des blessés conformément au droit international en vigueur. De fait, les bombardements n'ont pas cessé et aucune aide humanitaire n'est arrivée dans la Ghouta Orientale.
- Le 8 avril, la dernière poche encore aux mains des rebelles fait l'objet d'un « *accord d'évacuation* » entre le régime et Jaych Al Islam et le 12 avril la Ghouta Orientale est alors totalement reconquise par le régime.

Le 5 juin, AI publie un rapport intitulé « *Syrie : La guerre d'anéantissement a fait des ravages dans la population civile à Raqqa* ». Ce rapport met en cause l'opération militaire destinée à chasser l'EI de Raqqa, sa capitale autoproclamée en Syrie. Cette opération, menée par la coalition de juin à octobre 2017 a fait des centaines de morts et de nombreux blessés parmi la population civile et a détruit la majeure partie de la ville.

Le 17 septembre, un accord signé entre la Russie et la Turquie crée une zone tampon démilitarisée pour séparer les forces gouvernementales des groupes armés basés dans la région d'Idlib.

Le 17 octobre, l'envoyé spécial de l'ONU, Staffan de Mistura, a annoncé qu'il renonçait à sa mission fin novembre. Il sera remplacé par le diplomate norvégien, Geir Pedersen.

Le 6 novembre, la justice française a délivré des mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de trois hauts responsables des services de renseignement syriens : Ali Mamlouk, directeur du bureau de la sécurité nationale, Jamil Hassan, chef du service de renseignement de l'armée de l'air, Abdelsalam Mahmoud, bras droit de Bachar Al-Assad.

En 2019 :

Un pas vers la justice : le 12 février, trois membres des services de renseignement du régime syrien ont été interpellés en Allemagne et en France (2 en Allemagne et 1 en France) le 12 février dans le cadre d'une enquête conjointe. Les justices allemande et française se sont appuyées sur deux sources d'information : la première est le dossier « César », la seconde est constituée par les plaintes déposées auprès du parquet de Karlsruhe par 24 Syriens pour

l'Allemagne et pour la France, par la centaine de témoins qui ont été entendus depuis le début de l'année 2018.

Le sort d'Idlib, dernière enclave à l'opposition, reste incertain. Le gouvernement syrien y a mené des opérations militaires durant ces dernières années et se prépare à reprendre le contrôle sur la totalité du territoire syrien. Une telle attaque d'une ampleur sans précédent sur Idlib pourrait mener selon les Nations unies à la « pire crise humanitaire du siècle »¹.

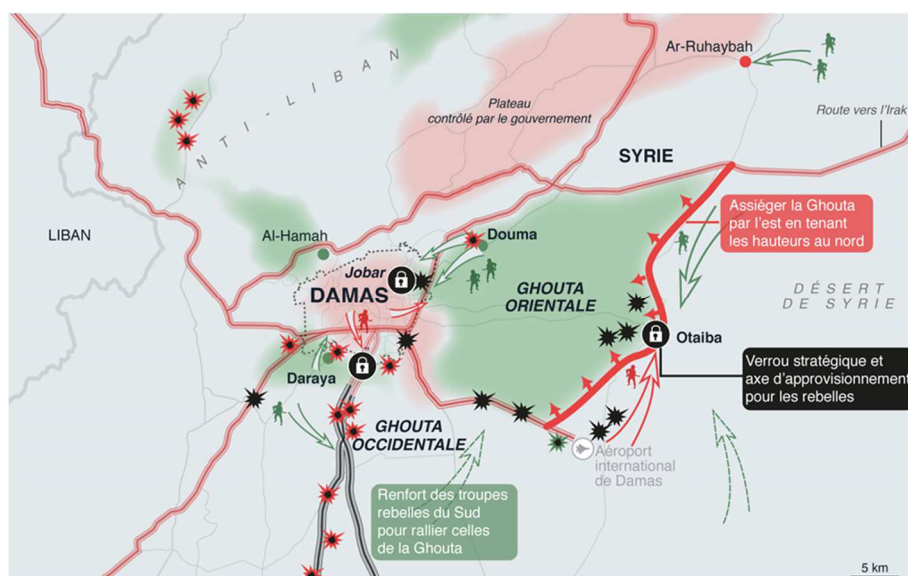
3. FOCUS SUR DOUMA ET LA GHOUTA ORIENTALE

La Ghouta orientale²

La Ghouta est une zone céréalière et maraîchère située à une dizaine de kilomètres de Damas. La ville principale, Douma, comptait environ 123 000 habitants en 2009.

La Ghouta est traditionnellement une région de résistance au pouvoir central. En 1925, à l'époque du mandat français la Ghouta a été la base à partir de laquelle a été menée l'offensive contre la capitale. A partir des années 1950, l'exode rural vers la capitale a entraîné un développement anarchique, aux dépens des terres agricoles. Le désintérêt du pouvoir pour cette région et les pratiques de corruption ont favorisé auprès de la population un sentiment d'abandon et de rejet de la famille Assad.

C'est ce qui explique, qu'en mars 2011, au début du soulèvement, les habitants de Douma sont les premiers à descendre dans la rue. Dès le début du mois d'avril, les tirs des forces de l'ordre contre les manifestants y font de nombreux morts. Se constitue alors une poche rebelle aux portes de la capitale. C'est de là qu'en juillet 2012, l'Armée syrienne libre (ASL) lance la « bataille de Damas » mais le pouvoir résiste.



Le Monde
15/03/2018 – La
bataille de Damas
en 2013

¹ <https://news.un.org/en/audio/2018/09/1019042>

² Extraits de l'article https://www.lemonde.fr/proche-orient/visuel/2018/03/15/la-ghouta-orientale-un-jardin-d-eden-devenu-cauchemar-d-un-peuple_5271222_3218.html

Le siège de la Ghouta orientale

Selon les estimations de l'ONU, quelque 393 000 personnes se trouvaient assiégées dans la Ghouta orientale au début de l'offensive terrestre. Environ 20 000 combattants rebelles résistent à l'offensive de l'armée syrienne.

Pendant cinq ans, l'enclave rebelle de la Ghouta est coupée du reste de la Syrie du fait du siège imposé par le régime. Il existe un seul point de passage officiel tenu par l'armée et quasiment fermé depuis 2017. Les deux principaux groupes rebelles ont établi à leur tour des check-points qui ont aggravé les difficultés d'approvisionnement de la population civile. Les zones agricoles qui faisaient autrefois la fierté de la Ghouta orientale ne sont qu'un souvenir : d'après le programme alimentaire mondial, les bombardements empêchent l'accès aux champs et le manque d'eau pour l'irrigation appauvrit les rendements.

Tenus par des groupes rebelles avec la complicité de membres de l'armée et du régime, les tunnels reliant la Ghouta aux quartiers damascènes ont été fermés en 2017.

Affectés dès 2015 par la pénurie de nourriture, de médicaments et de carburant, les civils ont vu leur situation se dégrader au fil des années de siège, que l'ambassadeur français à l'ONU, François Delattre, a qualifié en février 2018 de « *digne du Moyen Age* ».

Le massacre de la Ghouta

Le 21 août 2013, un bombardement utilisant des produits chimiques (gaz sarin) a été mené par le régime dans la Ghouta faisant au moins 1500 morts la grande majorité étant des civils.

Les « Quatre de Douma »

En décembre 2013, quatre défenseurs des droits humains (Razan Zeitiuneh, Wael Hamada, Samira Khalil, Nazem Hammadi) ont été enlevés à Douma, probablement par un groupe armé de l'opposition. AI a demandé au gouvernement syrien et aux groupes armés de la Ghouta orientale de révéler où se trouvent ces quatre militants et de les libérer.

A ce jour, on ne connaît pas le sort de ces personnes.

(cf. Action urgente AI du 7/12/2017).

Chute de la Ghouta

Le 18 février 2018, le régime mène des bombardements très meurtriers sur la Ghouta orientale, causant en 7 jours plus de 500 victimes. Les hôpitaux sont particulièrement ciblés ainsi que les immeubles d'habitation. Le 8 avril, un accord d'évacuation est conclu entre le régime et un groupe rebelle. Le 12 avril, la police militaire russe entre à Douma. La poche de la Ghouta est alors totalement reconquise par le régime.

4. DOCUMENTATION

N'hésitez pas à citer le site dédié à la crise et aux conflits armés d'Al France aux personnes qui vous en font la demande ; elles pourront y trouver plus d'informations (l'actualité, les actions en cours, des rapports, des communiqués de presse et des vidéos) :

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations>

Pour tout renseignement sur le film et les informations utiles pour organiser le débat :

<https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/still-recording-projection-debat>

Les rapports et communiqués de presse (CP) en lien avec la thématique :

CP :

L'ONU doit agir sur le dossier syrien, 23.04.2018

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/lonu-doit-agir-sur-le-dossier-syrien>

Ghouta orientale, une catastrophe prévisible, 02.03.2018

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/ghouta-une-catastrophe-previsible>

Syrie, la Ghouta orientale sous les bombes, 21.02.2018

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/syrie-la-ghouta-orientale-sous-les-bombes>

Syrie : vivre en état de siège, 13.11.2017

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/syrie-vivre-en-etat-de-siege>

Syrie : partir ou mourir, 13.11.2017

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/syrie-des-accords-de-reconciliation-au-crime-contre-lhumanite>

RAPPORT

We leave or we die, 09.11.2017

https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F21c69b0f-af6c-4955-92d3-68f60f765b69_%27we+leave+or+we+die%27_syria+report.pdf

ARTICLES EXTERNS

Syrie : dans l'univers fracassé de la Ghouta, la vie s'est organisée, 02.02.2016

https://www.lemonde.fr/international/article/2016/02/02/syrie-dans-l-univers-fracasse-de-la-ghouta-la-vie-s-est-organisee_4858158_3210.html

Syrie: les derniers rebelles quittent la Ghouta orientale, 12.01.2018

<http://www.rfi.fr/moyen-orient/20180412-syrie-ghouta-evacuation-jaif-al-islam-russie-armes-chimiques>

Trouvez en annexe des Questions – Réponses très utiles pour la préparation de vos débats ainsi qu'une LISTE DES RAPPORTS SYRIE qui résume plus de 40 rapports d'AI sur la situation en Syrie, de 2011 à 2014 et de 2015 à 2018

-- MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !!! --

5. ANNEXE

Questions - Réponses

Face à la complexité de la situation en Syrie et à l'aggravation de la crise, vous trouverez ci-dessous une liste de questions/réponses correspondant aux positions prises par AI sur le conflit syrien. Ces fiches sont destinées à nourrir votre argumentation à l'occasion des débats qui suivront la projection du film.

Il est à noter qu'à l'inverse des communiqués de presse, les questions/réponses sont des documents strictement internes qui ne doivent pas être distribués à l'extérieur.

Quelle est l'analyse d'Amnesty International sur les 8 ans de guerre en Syrie ?

La situation en Syrie est un conflit armé non international (le terme « guerre civile » n'a pas d'existence juridique internationale) où la vie des civils est en permanence gravement menacée :

- Les forces armées syriennes conduisent des attaques directement sur les civils ainsi que des bombardements aériens ou des tirs d'artillerie sur des zones résidentielles très peuplées, utilisant des armes bannies par la communauté internationale, telle que des bombes à fragmentation ou l'emploi d'armes chimiques.
- Les forces d'opposition peuvent utiliser également sans retenue des armes lourdes saisies sur les troupes gouvernementales.
- De graves atteintes aux droits humains perpétrées par les différentes parties au conflit - gouvernement syrien comme certaines organisations de l'opposition armée - ont pu être observées ou reportées par de nombreuses sources.
- La violence croissante a conduit à une explosion du nombre de réfugiés (essentiellement dans les pays voisins, 6 millions de déplacés à l'intérieur de la Syrie) et de victimes (plus de 400.000 depuis le début du conflit, plus de 95.000 victimes de disparition forcée selon le Syrian Network for Human Rights).

Position d'Amnesty International sur les principaux points concernant la Syrie :

Intervention internationale armée :

AI n'a pas lancé d'appel pour une intervention internationale armée mais a poussé à des actions susceptibles de freiner les attaques sur les civils et les atteintes aux droits humains (gel des avoirs du Président Bachar Al Assad et des personnes ayant commandé ou perpétré des crimes de droit international, saisie de la CPI, contrôle par l'ONU).

Etablissement d'une zone de non survol aérien ou de corridors humanitaires :

Ces mesures conduiraient à réduire considérablement le nombre de victimes civiles causées par les frappes aériennes mais leur établissement pourrait également causer des pertes civiles dues à des frappes sur des bases militaires proches de zones résidentielles. Pour légitimer de telles actions, il faudrait obtenir une autorisation de l'ONU, ce qui risque de ne pas arriver en raison du refus par la Russie et la Chine de mesures coercitives à l'égard du gouvernement syrien.

Emploi d'armes chimiques :

De telles armes ont été utilisées, touchant de nombreuses populations civiles. Leur usage constitue clairement un crime de guerre.

Embargo sur les armes :

Depuis avril 2011, AI a appelé à établir un embargo total sur les livraisons d'armes au gouvernement syrien, en raison de leur emploi massif qui a conduit à des crimes contre l'humanité.

Les recherches conduites par AI ont indiqué que les forces gouvernementales ont commis des attaques systématiques, sur une large échelle, sur des populations civiles : frappes aériennes, frappes d'artillerie et de mortiers sur des zones résidentielles peuplées.

AI considère que tous les Etats qui fournissent des armes au gouvernement syrien doivent cesser ces transferts immédiatement.

En outre, AI demande aux gouvernements de ne pas effectuer de transferts d'armes aux groupes armés d'opposition lorsqu'il existe un risque que ces armes soient utilisées pour commettre des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire.

Renversement du gouvernement syrien / reconnaissance de l'opposition :

AI ne prend pas position sur la constitution précise d'un gouvernement et n'appelle pas au renversement du gouvernement syrien ni à la reconnaissance d'entités issues de l'opposition.

AI appelle toute autorité en Syrie à mettre fin aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité ainsi qu'aux violations graves et massives des droits humains et du droit international humanitaire. Toute personne raisonnablement suspectée d'ordonner ou de commettre de tels crimes ne doit pas faire partie d'un gouvernement de transition mais au contraire faire l'objet d'investigations ou de poursuites judiciaires.

Que faire pour les réfugiés et les populations déplacées ?

La communauté internationale et les pays voisins de la Syrie doivent prendre toutes les mesures permettant d'assurer que les réfugiés qui fuient la Syrie sont protégés et secourus de manière adéquate.

La communauté internationale doit partager la responsabilité de l'accueil des réfugiés en augmentant le soutien financier et technique aux pays voisins (Liban, Jordanie, Turquie) qui supportent presque entièrement le poids de ces réfugiés, en accroissant les fonds versés suite aux appels humanitaires de l'ONU et en réinstallant hors de la région les réfugiés les plus vulnérables.

Les Etats membres de l'Union Européenne, en particulier, doivent s'assurer que les syriens arrivant sur leurs territoires ont un accès effectif et sans exclusion aux procédures d'asile.

Les réfugiés fuyant la Syrie doivent se voir reconnaître tous les droits conformes à la Convention des Réfugiés de 1951, incluant le droit au regroupement familial.

La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour tenter de remédier à la situation humanitaire catastrophique du pays, en particulier pour les 6 millions de personnes déplacées.

Toutes les parties au conflit doivent permettre un accès transfrontalier et de part et d'autre des lignes de front aux agences et organisations humanitaires pour la fourniture d'une assistance correspondant aux besoins des populations, sans discrimination.

Quelle est l'action d'AI ?

Comment AI vérifie les accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité de la part du gouvernement civil ?

En dépit des efforts du gouvernement syrien pour empêcher les investigations des médias et des ONG des droits humains, AI a conclu que le gouvernement est responsable de nombreuses violations des droits humains conduisant à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Les tortures et exécutions en prison sont systématiquement et largement pratiquées en Syrie.

Les forces gouvernementales ont intentionnellement ciblé des populations et constructions civiles, en utilisant d'une manière indiscriminée des armes telles que bombes à fragmentation, obus de mortiers, barils d'explosifs largués par hélicoptère sur des zones habitées.

Des viols et autres formes de violence sexuelle ont aussi été documentés par AI, commises dans et hors des centres de détention.

AI a pu enquêter sur place au début du conflit, recueillir par la suite des témoignages précis auprès des réfugiés. Toutefois, ces faits doivent faire l'objet de plus de recherches pour en saisir l'ampleur exacte et déterminer dans quelle mesure leur usage est bien dû à une stratégie délibérée destinée à terroriser les civils. En particulier, dans les cas de viols et de crimes sexuels et aussi de torture, les survivants - surtout les femmes - sont le plus souvent trop effrayés pour témoigner, à cause des réactions de leurs familles et communautés qui risquent de les persécuter à nouveau.

Comment AI vérifie les accusations d'abus et de crimes de la part des groupes d'opposition armés ?

Les constatations d'AI sur les abus contre les droits humains perpétrés par des groupes d'opposition sont basées sur plusieurs types de sources :

- missions sur le terrain (interviews de combattants de ces groupes, de familles des victimes, de témoins de tels abus).
- interviews dans des camps de réfugiés dans les pays voisins.
- AI a collecté et vérifié sur des vidéos des évidences de mauvais traitement par des membres de l'opposition à l'égard de prisonniers provenant de l'armée syrienne ou de membres de la police ou de milices pro gouvernementales, allant jusqu'à la torture ou même des assassinats. Toutefois, ces vidéos doivent faire l'objet de vérifications et utilisées seulement quand on peut réellement le faire, car elles peuvent avoir été manipulées ou falsifiées (ce par toutes les parties au conflit).

Appels d'AI :

Aux groupes d'opposition :

AI appelle les dirigeants de l'opposition à contrôler et empêcher les violations des lois humanitaires internationales en mettant en place des procédures permettant de contenir ces abus, éviter les pertes civiles, permettre l'accès des ONG humanitaires dans les zones qu'ils contrôlent – y compris les centres de détention - tout en reconnaissant que la coalition de l'opposition n'a pas un contrôle effectif sur tous les groupes armés.

Au gouvernement syrien :

AI appelle le gouvernement syrien à cesser les attaques militaires massives indiscriminées contre les civils ainsi que les atteintes graves au droit humain notamment les arrestations forcées, les tortures, les disparitions, les exécutions extra judiciaires commises par les organes officiels ou les milices.

Le gouvernement syrien doit permettre l'accès à la Commission d'enquête sur la Syrie pour investiguer sur les allégations de crimes contre les lois internationales sur les droits humains, ainsi qu'aux organisations humanitaires pour fournir l'assistance urgente nécessaire à la population civile.

Aux Etats voisins :

Les Etats voisins doivent ouvrir leurs frontières aux réfugiés fuyant le conflit en Syrie et leur permettre de bénéficier des secours nécessaires, ainsi que s'assurer que aucun réfugié n'est forcé à rentrer en Syrie.

A la communauté internationale :

La communauté internationale doit :

- Accroître ses efforts pour partager le soutien aux réfugiés et aider les pays voisins à assister et protéger les réfugiés présents sur leur sol.
- Prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation humanitaire désastreuse en Syrie, spécialement pour les 6 millions de personnes déplacées.
- En l'absence d'embargo sur les armes, arrêter immédiatement les transferts d'armes et d'assistance militaire ou policière au gouvernement syrien.
- S'assurer au préalable, avant tout envoi d'assistance militaire ou tout transfert d'armes à des groupes d'opposition, que ceux-ci ne les utiliseront pas pour commettre des atteintes graves aux droits humains.
- Accepter de partager la responsabilité des enquêtes et poursuites pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés en Syrie. En particulier, dans la mesure où le Conseil de Sécurité de l'ONU n'a pas saisi la CPI de la situation en Syrie, s'efforcer d'exercer la compétence universelle.

Pourquoi AI ne condamne pas le recours à la force ?

D'une façon générale AI ne condamne ni n'approuve le recours à la force dans les relations internationales. Quand une intervention militaire est décidée, AI considère que son rôle est de rappeler aux parties qu'elles sont tenues de respecter leurs obligations au regard du droit humanitaire international.

Les Etats ne devraient-ils pas épuiser tous les autres moyens avant d'utiliser la force ?

Bien qu'AI ne prenne pas position sur le recours à la force, elle note cependant que des opportunités n'ont pas été saisies pour protéger les droits humains dans la région. Pendant les dernières années, les Etats impliqués et la communauté internationale n'ont pas su prendre les mesures susceptibles d'endiguer la crise, de protéger les civils et de mettre en cause la responsabilité des auteurs de crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Depuis plus de 3 ans, les appels d'AI pour le gel des avoirs de Bachar el-Assad et ses proches, un embargo sur les armes, la saisine du procureur de la Cour pénale internationale sont restés lettre morte.

Les frappes aériennes contre l'EI (DAECH) en Irak et en Syrie ne devraient-elles pas avoir au préalable l'autorisation du Conseil de sécurité ?

En Irak, où les frappes américaines ont été effectuées à la demande du gouvernement irakien, la question de l'autorisation par le Conseil de sécurité ne devrait pas se poser. En Syrie, les circonstances sont différentes et, en tant qu'organisation de défense des droits humains, AI estime qu'il ne rentre pas dans ses attributions d'apprécier si de telles frappes sont de nature à violer ou au contraire sont conformes au droit humanitaire international.

Quelles sont les principales obligations qui incombent aux parties au conflit durant les hostilités, au titre du droit international humanitaire ?

Durant un conflit armé, toutes les parties, qu'il s'agisse de forces armées gouvernementales ou non, sont tenues de respecter le droit international humanitaire, qui régleme leur conduite dans le but de protéger les civils. Les États ont eux aussi toujours l'obligation de respecter le droit international relatif aux droits humains lors d'un conflit.

Aux termes du droit international humanitaire, toutes les parties à un conflit armé doivent distinguer entre des cibles militaires et des personnes et structures civiles, et ne diriger leurs attaques que sur les premières. Des attaques visant délibérément des civils ou des biens de caractère civil (logements, centres médicaux, écoles, bâtiments publics) qui ne sont pas utilisés à des fins militaires sont prohibées et constituent des crimes de guerre. Sont également interdites les attaques menées sans discernement et les attaques disproportionnées (celles où le nombre probable de pertes civiles ou l'ampleur des dégâts causés à des biens civils sont plus importants que l'avantage militaire escompté).

Toutes les parties doivent prendre les précautions qui s'imposent lors des attaques pour réduire au minimum les dommages aux civils et aux biens de caractère civil. Cela implique qu'elles doivent prévenir effectivement les civils avant toute attaque, et annuler ou suspendre celle-ci s'il s'avère qu'elle serait disproportionnée ou que la cible est de nature civile. Elles doivent aussi faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils se trouvant sous leur contrôle contre les conséquences des attaques. Ainsi, les belligérants doivent éviter de mettre les civils en danger en stockant des munitions dans des secteurs à population civile ou en lançant des attaques à partir de ces secteurs.